

Département du DOUBS

Appel à candidatures

Formalisation d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) ou d'un avenant au CPOM en cours

dans le cadre de la mise en œuvre du décret N°2019-457 du 15 mai 2019 relatif à la répartition et l'utilisation des crédits mentionnés au IX de l'article 26 de la loi de financement de la sécurité sociale pour la préfiguration d'un nouveau modèle de financement des SAAD

7/10/2019

I - Contexte

L'appel à candidatures s'inscrit dans le cadre de travaux nationaux de refondation du financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Les travaux en cours devraient permettre de définir un nouveau modèle de financement dans l'objectif d'assurer l'accessibilité financière et géographique des services pour les bénéficiaires, de permettre une plus grande équité de traitement, de rendre l'offre plus lisible, d'assurer une meilleure transparence tarifaire et de mieux maîtriser les restes à charge pour les usagers.

A terme, le modèle rénové devrait reposer sur un tarif de référence national applicable à tous les SAAD et un complément de financement (appelé dotation complémentaire ou « modulation positive ») attribué aux services en contrepartie d'engagements pris par les services en matière de qualité d'accompagnement tels que le profil des personnes accompagnées, la couverture territoriale, les horaires d'intervention, etc.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 prévoit une enveloppe de 50 millions d'euros afin de préfigurer le futur modèle de financement des services. Le décret n° 2019-457 du 15 mai 2019 *relatif à la répartition des crédits mentionnés au IX de l'article 26 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 visant à la préfiguration d'un nouveau modèle de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile* précise la répartition de cette enveloppe de 50 millions d'euros. Il définit les conditions d'utilisation et de récupération de ce financement, ainsi que les conditions précises de transmission d'information sur l'utilisation des crédits alloués afin que les enseignements les plus précis possibles puissent être tirés de cette année de préfiguration.

Dans ce cadre, le Département du Doubs a bénéficié d'un financement de 728 881,68 euros versés par la CNSA au titre de l'année 2019.

Les crédits reçus par le Département seront attribués aux services d'aide et d'accompagnement à domicile retenus dans le cadre de cet appel à candidatures et des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) prévus à l'article L. 313-11-1 du code de l'action sociale et des familles ou d'avenants à ces contrats. Les CPOM ou leurs avenants seront signés au plus tard le 31 décembre 2019.

L'appel à candidatures tient compte des priorités fixées par le Département, prévoit les critères de sélection et définit la procédure d'instruction et de sélection.

Le Département du Doubs est engagé depuis 2011 dans une politique innovante de contractualisation avec les SAAD dont la 2^{ème} génération s'achèvera fin 2020. A l'issue d'une évaluation rigoureuse de ces CPOM sur le 2^{ème} semestre 2019, l'année 2020 sera consacrée à préparer la prochaine génération de CPOM dans l'esprit du nouveau modèle de tarification à venir. Les objectifs ciblés dans le contrat cadre 2016-2020 sont réaffirmés :

- Garantir une réponse de qualité à la perte d'autonomie en tout point du territoire,
- Sécuriser les SAAD dans leur gestion et apporter de la lisibilité dans les moyens accordés,
- Limiter le reste à charge pour les familles et compenser les missions de service public assurées par les SAAD.

II - Structures éligibles

Est éligible tout service d'aide et d'accompagnement à domicile prestataire relevant des 6° et 7° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles et répondant aux critères suivants :

- ✓ Être autorisé sur le territoire du Département du Doubs ;
- ✓ Exister depuis au moins 3 ans ou résulter du regroupement de services d'aide à domicile préexistants à la date de parution de l'appel à candidature ;
- ✓ Ne pas être dans une procédure de dépôt de bilan ;
- ✓ Être à jour de ses obligations déclaratives fiscales et sociales ou être engagé dans un processus de régularisation de ses paiements ;
- ✓ Assurer des prestations auprès des publics visés aux 6° et 7° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, financées au titre de l'APA, de la PCH, représentant au moins 15 000 heures en 2018 pour ces prestations ;
- ✓ Disposer d'un système de télégestion opérationnel interfacé avec les logiciels du Département permettant d'isoler les heures ou interventions qui pourront faire l'objet d'une valorisation au titre de la modulation positive.

III - Objet du présent appel à candidatures

a. Engagements du service d'aide à domicile

Dans le cadre de cet appel à candidatures, les services éligibles devront remplir à minima l'une des conditions suivantes pour pouvoir candidater à la signature d'un CPOM ou d'un avenant au CPOM existant et bénéficier de financement complémentaire dans le cadre de cet appel à projet.

- **Intervenir en 2019 selon au moins l'un des objectifs suivants valorisés dans le cadre de la dotation complémentaire :**

Axe 1 : Profil des personnes accompagnées :

- . auprès de personnes en GIR 1 et 2 bénéficiant de prestations APA de plus de 60 heures / mois
- . auprès de personnes bénéficiant de prestations PCH effectuées par le service de plus de 60 heures par mois

Axe 2 : amplitude horaire d'intervention : organiser des astreintes pour assurer la continuité du service

Axe 3 : Les interventions sur les territoires identifiés comme isolés, c'est-à-dire où aucun ou un seul prestataire intervient sur une commune selon la liste définie en annexe 2 (sur la base de la situation constatée en juillet 2019)

NB : Pour les axes 1 et 3, la valorisation s'effectuera sur la base des heures remontées sur la plateforme Domatel

Axe 2 : prise en charge de la valorisation des coûts horaires chargés proportionnellement aux crédits disponibles après déduction des crédits alloués sur les axes 1 et 3 et sur la base de justificatifs fournis (livre de paye, extraction logiciel paye)

- **Etre en capacité de réaliser un suivi analytique de ces interventions, c'est-à-dire, assurer un suivi des interventions par activité et disposer d'une comptabilité analytique**
- **S'engager à rendre accessible financièrement l'intervention à domicile**

Pour les SAAD qui ne sont pas encore sous contrat CPOM, ils s'engagent à limiter leurs prix à hauteur de 21 euros pour les heures relevant de l'APA et de la PCH. Les services restent libres de fixer leurs prix sur les heures en dehors des plans d'aide APA/PCH.

- **S'engager à transmettre dans les délais les indicateurs de suivi pour la CNSA qui seront définis conjointement avec le département**

b. Engagements du Conseil Départemental

Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ou leurs avenants signés avec les services répondant aux exigences du Département pour 1 an définiront les modalités de calcul du montant total de financement des services, comprenant la valorisation financière de l'activité réalisée et la valorisation financière des objectifs définis dans le cadre de la dotation complémentaire relatifs aux caractéristiques du territoire d'intervention, au public accompagné et l'organisation des astreintes.

• Services d'aide et d'accompagnement à domicile déjà sous contrat CPOM depuis 2016

Les SAAD sous contrat CPOM depuis 2016 continuent à bénéficier du tarif horaire contractuel qui leur a été fixé par le Département. Le montant total de financement alloué au service dans le cadre du CPOM comprend le tarif individualisé du SAAD et une dotation complémentaire. Cette dotation complémentaire permet une valorisation financière des objectifs définis ci-dessus et ne remet pas en cause le principe de compensation des frais kilométriques et des majorations de dimanche et jours fériés prévu dans le contrat cadre initial.

• Services d'aide et d'accompagnement à domicile n'étant pas encore sous contrat CPOM avec le Département du Doubs

Le tarif de valorisation des heures APA, PCH et aide sociale correspond au(x) tarif(s) de référence départemental de 21 euros ; ce tarif est celui appliqué aux personnes accompagnées dans le cadre de leur plan d'aide ou de compensation. La différence entre le tarif de référence et le tarif horaire fixé par le SAAD est payé par l'utilisateur ; toutefois ce tarif est encadré selon les modalités qui seront définies au sein du CPOM à contractualiser. En complément de ces financements, le Département s'engage à verser une dotation complémentaire au regard des objectifs définis au sein du CPOM et dans le cadre des 3 axes définis dans le présent appel à candidature.

c. Modalité de versement de l'aide

Les crédits complémentaires seront versés pour l'activité 2019, sous réserve de la signature d'un CPOM ou d'un avenant au CPOM existant avant le 31 décembre 2019. Le versement d'un acompte sur le mois de décembre 2019 pourra être effectué sur la base des justificatifs fournis avant le 25 novembre 2019 et des heures remontées sur la plateforme Domatel.

IV - Procédure d'instruction et de sélection

a. Calendrier de la procédure

Publication de l'appel à candidatures	11 octobre 2019
Date limite de réponse à l'appel à candidatures	4 novembre 2019
Etude des candidatures	Du 5 au 14 novembre 2019
Envoi des réponses aux candidats et début de la négociation des CPOM (ou des avenants)	15 novembre 2019
Date-limite de signature des CPOM (ou des avenants au CPOM)	31 décembre 2019 (si signature après le 10/12 pas d'acompte sur 2019)

b. Instruction des dossiers de candidature et critères de sélection

Il sera pris connaissance du contenu des candidatures à l'expiration du délai de réception des réponses.

Les critères de sélection des candidats portent notamment sur :

- l'adéquation avec les objectifs définis dans la partie III-a (engagement du service d'aide à domicile) du présent appel à candidatures ;
- la capacité à intervenir
 - selon le profil des personnes prises en charge avec l'estimation du volume d'activité concerné,
 - les caractéristiques du territoire d'intervention sur la base de la liste fournie en annexe 2 et l'estimation du volume d'activité concerné,
 - l'évaluation du coût lié à l'astreinte
- la capacité à suivre les interventions et à assurer la remontée d'informations sur la plateforme Domatel
- la situation financière du service

Les dossiers transmis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ou incomplets (pièces manquantes) ou concernant des structures non éligibles, ne seront pas retenus ni étudiés. Ils seront par nature irrecevables.

c. Contenu du dossier d'appel à candidature

Le dossier de candidature devra comporter obligatoirement :

- Le dossier de réponse à l'appel à candidatures selon la trame précisée en annexe 1 ;
- les rapports d'activité du service, les comptes administratifs ou comptes de résultat, les bilans pour les années 2016 à 2018 en fonction du dernier exercice clôturé (sauf si déjà transmis dans le cadre des dialogues de gestion 2016, 2017 et 2018) ;
- le cas échéant, la copie du jugement du tribunal de commerce ou du tribunal de grande instance dans le cadre d'un service en situation de sauvegarde ou de redressement judiciaire ;
- dans l'hypothèse où le service ne serait pas équipé d'un logiciel de télégestion, le dossier de candidature inclura un devis précisant le coût d'acquisition, de formation, de maintenance et le cas échéant le calendrier prévisionnel de mise en service de la télégestion.

De manière facultative, le dossier de candidature peut comporter tout élément que le candidat jugerait pertinent, permettant de mieux identifier la structure porteuse et, son activité.

V - Modalités pratiques

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature complet en format Word, ou PDF,

Par voie postale à l'adresse suivante :

DEPARTEMENT DU DOUBS
Direction de l'Autonomie
7 avenue de la gare d'Eau
25 031 BESANCON Cedex

Par courriel au format Word, ou pdf à l'adresse suivante : da@doubs.fr avec pour objet **AAC SAAD**

La date limite d'envoi des candidatures est fixée au 4 novembre 2019 à 18h00

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter : Madame Emmanuelle MICALLEF

par mail : emmanuelle.micallef@doubs.fr

par téléphone : 03 81 25 85 60

ou envoyer un mail à l'adresse da@doubs.fr avec objet AAC SAAD

ANNEXE 1 : TRAME DE REPONSE A L'APPEL A CANDIDATURE

1. Présentation du service

Identification de la structure

Nom :
Statut juridique :
Adresse du siège social :
Code postal et commune :
Courriel et téléphone :
N° SIRET/SIREN :
N° d'identification au répertoire national des associations :
N° FINESS :

Identification du responsable légal de la structure

Nom et prénom :
Fonction :
Courriel et téléphone :

Identification de la personne chargée du dossier (si différente du responsable)

Nom et prénom :
Fonction :
Courriel et téléphone :

Caractéristiques de la structure

Principales activités réalisées :

.....
.....
.....

Activité annuelle en nombre d'heures (réalisées en 2017 et 2018) :

- Dont activité APA - 2017 : 2018 :
- Dont activité PCH - 2017 : 2018 :
- Dont activité Aide sociale - 2017 : 2018 :

Nombre de personnes suivies au 31/12/2018 :

- Personnes âgées :
- Personnes en situation de handicap :
- Autres :

Effectif total du service (en nombre d'ETP au 31/12/2018) :

.....

Pour le personnel d'intervention (précisez par type de postes le nombre d'ETP):

.....
.....

Pour le personnel d'encadrement (précisez par type de postes le nombre d'ETP) :

.....
.....

Bénévoles (précisez le nombre et les missions) :

.....
.....

Relations avec d'autres associations, affiliation à un réseau/union/fédération :

.....

Précisez si service franchisé :

.....

Amplitude horaire d'intervention (semaine et week-end) :

.....
.....

Engagement sur le délai moyen d'intervention en cas de sortie d'hospitalisation :

.....

Engagement sur le délai de remplacement d'un professionnel en cas d'absence :

.....

Projection d'activité 2019

Activité prévisionnelle 2019 :

- dont activité APA :
- dont activité PCH :
- dont activité Aide sociale:

2. Présentation des moyens que le service entend mobiliser pour piloter le CPOM (pour les services n'étant pas encore sous contrat CPOM)

.....
.....
.....
.....
.....

3. Enjeux relatifs aux missions définies dans la dotation complémentaire et moyens du service pour y répondre

Déclinez votre compréhension des enjeux relatifs aux missions définies dans la dotation complémentaire par le Département et les moyens envisagés pour y répondre :

Le profil des personnes accompagnées :

- personnes en GIR 1 et 2 et personnes attributaires de l'APA bénéficiant d'une aide humaine de plus de 60 heures par mois : nombre d'heures prévisionnelles 2019 sur la base des plans d'aide en cours :
- enjeu :
.....
.....
.....

- personnes attributaires de la PCH bénéficiant d'une aide humaine de plus de 60 heures par mois réalisée par un service d'aide à domicile : nombre d'heures prévisionnelles sur la base des plans d'aide en cours :
- enjeu :
.....
.....
.....

L'amplitude d'intervention, organisation des astreintes:

- évaluation du coût des astreintes pour 2019 :

Les caractéristiques du territoire d'intervention, par exemple :

- nombre estimatif d'heures assurées sur des communes identifiées comme isolées [selon liste définie en annexe 2]
- enjeu :
.....
.....
.....

4. Présentation des engagements du service en matière de :

Mise en place de la télégestion Domatel

Préciser :

- Si le logiciel est opérationnel à la date de l'appel à candidature
.....
- Si le service n'est pas encore équipé du logiciel Domatel, le calendrier prévisionnel de mise en service de la télégestion
.....

Date:

Signature par le représentant légal :

ANNEXE 2 : LISTE DES COMMUNES CONSIDEREES COMME ISOLEES

La présente liste est établie sur la base des communes sur lesquelles n'intervient qu'un seul prestataire (liste 1) en juillet 2019 ou sur lesquelles aucun prestataire n'intervient (liste 2) à la même date.

Liste 1 : communes avec 1 prestataire en juillet 2019

ABBANS DESSOUS	CHAPELLE DES BOIS	ETRABONNE
ABBENANS	CHAPELLE D'HUIN	ETRAY
ABBEVILLERS	CHARMOILLE	EYSSON
ADAM LES PASSAVANT	CHARNAY	FAIMBE
AISSEY	CHATEAUVIEUX LES FOSSES	FALLERANS
ALLIES (LES)	CHATILLON GUYOTTE	FERRIERES LE LAC
ANTEUIL	CHAUX LES PASSAVANT	FERRIERES LES BOIS
ARC SOUS CICON	CHAUX NEUVE	FERTANS
ARC SOUS MONTENOT	CHAZOT	FESSEVILLERS
AUBONNE	CHENECEY BUILLON	FLAGEY
AUTECHAUX	CHEVIGNEY LES VERCEL	FLAGEY RIGNEY
AVILLEY	CHEVIGNEY SUR L'OGNON	FLEUREY
BANNANS	CHOUZELOT	FONTENELLE MONTBY
BARBOUX (LE)	CLERON	FONTENELLES (LES)
BATTENANS LES MINES	CORCELLE MIESLOT	FOURG
BATTENANS VARIN	CORCONDRAZ	FRANEY
BELMONT	COTEBRUNE	FRASNE
BELVOIR	COUR SAINT MAURICE	FROIDEVAUX
BERTHELANGE	COURCELLES LES QUINGEY	FUANS
BIANS LES USIERS	COURVIERES	GELLIN
BIZOT (LE)	CROSEY LE PETIT	GENEY
BOLANDOZ	CROUZET (LE)	GERMEFONTAINE
BONNETAGE	CROUZET MIGETTE	GEVRESIN
BONNEVAUX	CUBRIAL	GLERE
BOSSE (LA)	CUBRY	GONDENANS MONTBY
BOUJAILLES	CUSANCE	GOUHELANS
BOUVERANS	CUSE ET ADRISANS	GOUMOIS
BRETENIERE (LA)	DAMBENOIS	GOUX SOUS LANDET
BRETIGNEY NOTRE DAME	DAMMARTIN LES TEMPLIERS	GRAND'COMBE DES BOIS
BRETONVILLERS	DAMPJOUX	GRANDFONTAINE SUR CREUSE
BREY ET MAISON DU BOIS	DANNEMARIE	GROSBOIS
BROGNARD	DESERVILLERS	GUILLON LES BAINS
BUFFARD	DOMPREL	GUYANS DURNES
BUGNY	ECHAY	HAUTERIVE LA FRESSE
BURGILLE	ECHENANS	HOPITAL DU GROSBOIS (L')
BURNEVILLERS	ECHEVANNES	HUANNE MONTMARTIN
BY	ECORCES (LES)	HYEMONDANS
CENDREY	ECOT	HYEVRE MAGNY
CERNAY L'EGLISE	ECOUVOTTE (L')	INDEVILLERS
CESSEY	EPENOUSE	JALLERANGE
CHALEZE	EPEUGNEY	LAIRE
CHAMESEY	ESNANS	LANDRESSE
CHANTRANS	ETERNOZ	LANTHENANS

LAVANS QUINGEY	ONANS	SURMONT
LAVANS VUILLAFANS	ORGEANS BLANCHEFONTAINE	TALLANS
LAVERNAY	ORSANS	TALLENAY
LAVIRON	ORVE	THORAISE
LE VAL	OSSE	THUREY LE MONT
LEVIER	OUHANS	TOUILLON ET LOULETEL
LIEBVILLERS	PASSAVANT	TOURNANS
LIESLE	PASSONFONTAINE	TRESSANDANS
LIZINE	PIERREFONTAINE LES VARANS	TROUVANS
LONGECHAUX	PLACEY	UZELLE
LONGEMAISSON	PLAIMBOIS DU MIROIR	VALLEROY
LONGEVILLE LES RUSSEY	PLAIMBOIS VENNES	VALONNE
LONGEVILLE	PLANEE (LA)	VAUCLUSE
LORAY	PONT LES MOULINS	VAUCLUSOTTE
LUHIER (LE)	PRETIERE (LA)	VAUDRIVILLERS
LUXIOL	PROVENCHERE	VELESMES ESSARTS
MAISONS DU BOIS LIEVREMONT	PUGEY	VELLEROT LES BELVOIR
MALANS	RANDEVILLERS	VERNE
MALBRANS	RECOLOGNE	VERNOIS LES BELVOIR
MALPAS	RENEDALE	VERNOY LES MONTBELIARD (LE)
MANCENANS LIZERNE	RENNES SUR LOUE	VIEILLEY
MEMONT (LE)	REUGNEY	VIETHOREY
MESLIERES	RIGNEY	VILLE DU PONT
METABIEF	ROCHE LES CLERVAL	VILLEDIEU (LES)
MONCEY	ROCHEJEAN	VILLENEUVE D'AMONT
MONCLEY	ROGNON	VILLERS GRELOT
MONDON	ROSET FLUANS	VILLERS SAINT MARTIN
MONT DE LAVAL	ROSUREUX	VOILLANS
MONTAGNEY SERVIGNEY	ROUGEMONT	VOIRES
MONTANCY BREMONCOURT	ROUGEMONTOT	VORGES LES PINS
MONTBELIARDOT	SAINT ANTOINE	VYT LES BELVOIR
MONTFLOVIN	SAINT HILAIRE	
MONTGESOYE	SAINT JUAN	
MONTIVERNAGE	SAINT JULIEN LES RUSSEY	
MONTJOIE LE CHATEAU	SAINT POINT LAC	
MONTMAHOUX	SAINTE ANNE	
MONTUSSAINT	SAMSON	
MOUTHE	SANCEY	
MYON	SARRAGEOIS	
NANS	SCEY MAISIERES	
NANS SOUS SAINTE ANNE	SEPTFONTAINE	
NARBIEF (LE)	SERVIN	
NOIREFONTAINE	SILLEY	
NOIRONTE	SOLEMONT	
OLLANS	SOURANS	

Liste 2 : communes avec 0 prestataire en juillet 2019

ABBANS DESSUS	LOMONT SUR CRETE
AMONDANS	LONGEVILLES MONT D'OR
BARTHERANS	MAGNY CHATELARD
BELFAYS	MAZEROLLES LE SALIN
BIEF	MEREY VIEILLEY
BLARIANS	MESANDANS
BLUSSANGEAUX	MESMAY
BONNAL	MOUTHEROT (LE)
BRAILLANS	NEUCHATEL URTIERE
BRANNE	OUVANS
BRECONCHAUX	PALANTINE
BREMONDANS	PAROY
BRERES	PESEUX
BRETIGNEY	PESSANS
CHAMPOUX	PETITE CHAUX
CHASSAGNE SAINT DENIS	POMPIERRE SUR DOUBS
CHATELBLANC	PONTETS (LES)
CHATILLON SUR LISON	PUESSANS
CHAUCENNE	PUY (LE)
TERRES DE CHAUX (LES)	RAYNANS
CHAY	RECUFOZ
CHEVILLOTTE (LA)	ROMAIN
CHEVROZ	RONCHAUX
CONSOLATION MAISONNETTES	RONDEFONTAINE
CORCELLES FERRIERES	ROSIERES SUR BARBECHE
COURTETAINE ET SALANS	ROUHE
CROSEY LE GRAND	SAINTE COLOMBE
CUSSEY SUR LISON	SAINTE GEORGES ARMONT
ECURCEY	SARAZ
FONTENOTTE	SAUVAGNEY
FOURCATIER ET MAISON NEUVE	SILLEY BLEFOND
GEMONVAL	URTIERE
GERMONDANS	VAL DE ROULANS
GLAY	VELLEROT LES VERCEL
GONDENANS LES MOULINS	VENNANS
GRANGE (LA)	VENNES
GRATTERIS (LE)	VERGRANNE
HOPITAL SAINT LIEFFROY (L')	VILLERS BUZON
HOPITAUX VIEUX (LES)	VILLERS LA COMBE
LAVAL LE PRIEURE	VILLERS SOUS MONTROND